

UN PACTE QUI SIGNERAIT LA FIN DU STATUT DE FONCTIONNAIRE ?

Le ministère de l'Education nationale a rencontré à plusieurs reprises depuis quelques mois les organisations syndicales pour leur présenter la réforme introduisant la distinction entre « le socle » et « le pacte » dans le travail enseignant. Fait suffisamment rare pour être souligné, cette dernière fait l'unanimité des syndicats contre elle : le 6 mars, TOUS les syndicats présents ont quitté la réunion ministérielle.

Cette réforme est présentée par le ministre Pap N'Diaye comme une réforme salariale destinée à augmenter les revenus des enseignant-es. Mais les données financières sont articulées à des mesures qui bouleverseraient profondément l'organisation du travail des enseignant-es et leur statut. Un « pacte », par définition, c'est un contrat et l'on définirait ainsi le travail enseignant sur le modèle des contrats de travail des salarié-es du privé. Le ministère présente la partie « pacte » comme un « plus » relevant du choix de l'enseignant-e.

Mais comment imaginer que cette partie ne servirait pas à redéfinir l'autre (dite « socle »)? C'est comme pour les retraites : les néolibéraux défendent « une part de retraite par capitalisation » qui viendrait « s'ajouter » à la retraite par répartition. Mais toute capitalisation serait, de facto, une remise en cause destructrice du système par répartition, qui, dans son principe, ne peut pas cohabiter avec la capitalisation. On ne peut pas concilier la logique individualiste du profit avec celle, sociale, de la répartition protectrice de tous et toutes. De la même manière, instaurer une partie contractualisée du travail enseignant, c'est se donner les moyens de détruire le travail défini comme un ensemble de missions d'éducation, de service public, garanti par un statut. Le statut serait détruit par l'individualisation des revenus et le travail défini comme un certain nombre de tâches.

Retour sur ce projet dans ce nouveau numéro d'Azimuts

Maison du peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Fd Tel : 04.73.37.59.09 / 06.52.20.00.14

htpp://www.sudeducation63.org - sud63@sudeducation.org Le site de l'Allier : http://www.sudeducation03.org



"LE PACTE, LE SOCLE", DE QUOI PARLE LE MINISTRE ?

LE SOCLE : UN CHEVAL DE TROIE

Le projet « socle » prévoit de revaloriser en moyenne de « 10 % » l'ensemble des professeurs, CPE et PsyEN. Mais attention! C'est une moyenne, ce qui signifie qu'il y aurait des disparités selon qu'on soit en début ou fin de carrière. On est donc loin d'une même augmentation pour tous. Pire, le « socle » cache dans son sillon son projet bien plus pernicieux : le « pacte ».



LE PACTE, C'EST LA FIN DU STATUT

UN-E ENSEIGNANT-E QUI PRENDRAIT UN PACTE SERAIT ASTREINT-E À UN VOLET D'HEURES CONSACRÉES À DES MISSIONS OBLIGATOIRES

En recyclant une antienne vieille de 16 ans (« Travailler plus pour gagner plus » était le slogan de campagne de Sarkozy en 2007), le ministère annonce vouloir « faire évoluer le métier », au travers de plusieurs missions supplémentaires (enseigner n'est pas une mission suffisante ?).

Dans le premier et le second degré, le travail consisterait en « coordination/intervention dans des projets innovants issus du CNR », en « missions de coordination/référent » et en« tutorat/mentorat des nouveaux professeurs ».

Pour ce que l'on en sait aujourd'hui, dans le premier degré, les enseignants volontaires (si et seulement s'ils

s'engagent dans ce contrat) devraient intervenir en 6ème sur les heures de soutien mathématiques/français, participer aux « vacances apprenantes » ou à « l'école ouverte », accompagner des enseignants dans « l'école inclusive » et être "mentor" d'un e élève en situation de handicap sur un cycle.

Dans le second degré, les professeurs volontaires devront remplacer leurs collègues absents sur de courtes durées, participer à des sessions de consolidation ou d'approfondissement des élèves de 6ème, participer à « devoirs faits » toujours en 6ème, participer aux demijournées « découverte des métiers » et améliorer les relations lycée-entreprise dans les lycées professionnels.

LORSQU'UN ENSEIGNANT SE PLACERA SOUS LA CONTRAINTE DE CE CONTRAT, IL POURRA SIGNER PLUSIEURS MISSIONS

Les enseignant es pourraient prendre une quotité de pacte allant d'une demi "unité de Pacte" (rémunérée 625 euros pour l'année) à 4 unités de Pacte (rémunérée 5000 euros par an).

D'après le ministère, en fonction « des panels de missions plus ou moins importants » une modularité des gains sera introduite afin « de permettre de la flexibilité et une adhésion large » (sic).

Ces « choix » introduisent un fait totalement nouveau dans l'Education nationale (du moins à ce niveau-là de généralisation sur le plan national et du 1er au 2nd degré) : les enseignant·es pourront choisir les missions qui leur seront assignées, et ce faisant les primes qui en

découleront. En d'autres termes, c'est la fin du statut tel qu'on le connaît qui donne à toutes et tous une mission délimitée dans son contenu.

Pour SUD éducation, s'il existe vraiment du travail supplémentaire à effectuer, il faut recruter davantage d'enseignant-es pour le faire!

Par ailleurs, cela ne répond pas aux exigences d'augmentations de salaires pour toutes et tous : nous ne voulons pas travailler plus mais gagner plus, enseigner dans de meilleures conditions pour nous et nos élèves, et que l'éducation demeure un service public!





UN MANAGEMENT AUTORITAIRE DANS LA DROITE LIGNE DE LA LOI RILHAC

SUD éducation a dénoncé la loi Rilhac, instaurant une direction d'école hiérarchique, sur le modèle des principaux et proviseurs. Les organisations qui ne l'ont pas dénoncée se sont fourvoyées et ont empêché une riposte unitaire face à cette mise en ordre hiérarchique.

Aujourd'hui le projet "pacte" l'énonce clairement : les chef·fe·s d'établissements, les directrices et directeurs des écoles devront le mettre en place, ce qui confère de facto un pouvoir hiérarchique. Ils et elles jugeront des besoins de leur école ou établissement, devront appeler à candidature des volontaires, les recruter, déterminer leurs missions et assurer le suivi de bonne application de celles-ci afin de déclencher le paiement.

LA FIN DES CONCOURS ET LE PACTE : UNE MÊME IDÉOLOGIE, LA FIN DU STATUT

C'est toujours la même idée : pour tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Depuis des années, les réformes du 1er et du 2nd degré, mais aussi les salaires trop faibles au vu du niveau d'études, les difficultés de nos métiers que nos ministres font semblant de reconnaître, ont créé une crise du recrutement des enseignant es. Cette crise de recrutement dans l'EN a été l'occasion d'un Grenelle, de questionnements jusque dans les plus hautes sphères, comme dans le Conseil Supérieur des Programmes.

La solution à tous les maux, selon le gouvernement ? Revenir sur les réformes libérales qui créent des conditions de travail épouvantables ? Non, c'est tout le contraire. Quand Macron a reconnu la crise du système du santé, il a accéléré les réformes néolibérales. Concernant l'éducation, même choix, même stratégie, avec Pap N'Diaye comme porte-voix.

Face à la crise de recrutement, le CSP (qui n'invente rien : Blanquer en parlait déjà dans son livre en 2017) propose tout simplement de supprimer les concours et de recruter sur une seule épreuve orale. Cette décision n'entraînerait pas simplement une modification du recrutement mais la mise en question du statut de cadre A de la fonction publique d'Etat des enseignant-es. Des enseignant-es sur le même régime que ceux de l'enseignement privé: Macron l'annonçait déjà dans sa première campagne électorale.

Il prévoit également de recruter sur liste d'aptitude des titulaires d'un master qui auraient ensuite en charge de trouver eux-mêmes une école ou un établissement. Ce seraient un inspecteur et un directeur d'école qui les embaucheraient via une commission dans le 1er degré, un IPR et un chef d'établissement dans le 2nd degré. Seule l'agrégation échapperait à cette cure de libéralisme.

La mise en oeuvre de cette réforme serait un pas important vers la privatisation de l'Education Nationale.

Pour nos conditions de travail, pour l'éducation des élèves, pour notre statut protecteur, pour un service public d'éducation, ne nous laissons pas faire!

MOBILISÉ-ES

CONTRE LE VOL DE NOS RETRAITES

Depuis le début de la mobilisation, les camarades de SUD éducation et de Solidaires sont investi·es quotidiennement dans cette lutte.

Nous terminons la rédaction de ce numéro d'Azimuts au lendemain de l'énorme journée de grève du 23 mars. Pendant toute la semaine qui a suivi l'annonce du 49-3, aveu du pouvoir qu'il n'a pas de majorité pour imposer cette régression sociale, SUD éducation 63/03 et Solidaires 63 ont favorisé des actions visibles pour amplifier la continuité du mouvement et la grève afin de faire céder Macron. Beaucoup de collègues cumulent les jours de grève. Nous savons toutes et tous que la grève n'est facile pour personne. Nous savons aussi qu'elle est indispensable pour gagner. Gagner, c'est gagner pour toutes et tous. Cela nécessite donc que chacun e prenne sa part.

ILS VEULENT NOUS VOLER NOS DEUX MEILLEURES ANNÉES DE RETRAITE POUR NOUS IMPOSER NOS DEUX PIRES ANNÉES DE TRAVAIL. NE LES LAISSONS PAS FAIRE!



4 AZIMUTS TAXA



L'EXTREME DROITE

N'EST PAS DU CÔTÉ DES TRAVAILLEURS-EUSES C'EST UNE IMPOSTURE

travail.

C'est une imposture!

En cette période de mobilisation contre la Le RN dit vouloir augmenter les salaires tout casse des retraites, le Rassemblement national en votant contre l'augmentation du SMIC. Par veut encore une fois tenter de faire croire qu'il ailleurs, il prétend défendre la retraite à 60 ans serait du côté des salarié·es et du monde du tout en voulant baisser les cotisations sociales qui justement servent à payer les retraites.

RAPPEL DES DERNIERS VOTES DU RN À L'ASSEMBLÉE

SALAIRES:

- Contre l'augmentation du Smic
- Contre l'indexation des salaires sur l'inflation

POUVOIR D'ACHAT :

- · Contre le blocage des prix des produits de première nécessité
- Contre la gratuité des cantines
- Contre la garantie d'autonomie jeunes à 1063 euros
- Contre le gel des prix des loyers
- Contre l'augmentation des hébergements d'urgence

ÉCOLOGIE :

- Contre la taxation des yachts et jets privés
- Contre la suppression de la niche fiscale du kérosène aérien

FISCALITÉ :

- Contre une taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros
- Contre l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe
- Contre la hausse des moyens pour lutter contre la fraude fiscale

- Contre la gratuité des fournitures scolaires pour les plus modestes
- Contre l'achat de mangas avec le « pass culture »
- Contre l'augmentation du budget des universités

SERVICES PUBLICS:

- Contre le recrutement de sapeurspompiers et la revalorisation de leurs salaires
- Contre un milliard d'euros pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Source: https://datan.fr/groupes/legislature-16/rn/votes

SOLIDAIRES COMBAT ET COMBATTRA L'EXTRÊME-DROITE CAR ELLE EST RACISTE ET ANTI-SOCIALE. L'EXTRÊME-DROITE EST LE PIRE ENNEMI DES TRAVAILLEURS-EUSES.

0473313801 contact@solidaires-auvergne.org



Facebook Twitter Tik-Tok





Bulletin d'adhésion 2022-2023



Déjà adhérent-e en 2021-2022 $\ \square$

Nom:

Prénom:

Adresse personnelle:

code postal: ville:

Tel: Portable:

E-mail:

Établissement / service :

Corps:

Échelon: Discipline:

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi $\ \square$ dans mon établissement $\ \square$

Date: signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.

Cotisations: La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités.Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaire	Cotisation	Coût réel	Salaire net	Cotisation	Coût réel
net	annuelle	après	mensuel	annuelle	après
mensuel		crédit			crédit
		d'impôt			d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67€	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67€
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00€	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00€	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67€	3 200,00 €	425,00 €	141,67€
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00€	Plus de 3300	+25€ par	
			€	tranche de	
				100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000

Clermont Ferrand

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Peri 63000 Clermont-Ferrand Imprimé par la Galipote

N° 257 – Avril 2023

Bulletin syndical et pédagogique

SUD éducation Maison du Peuple 29 rue Gabriel Péri

63000 CLERMONT-FERRAND



Date de dépôt : mardi 4 avril 2023

Pages 1 à 3.... Pacte : fin du statut Page 4.... La réforme des retraites

Page 5... L'extrême droite est une imposture

Page 6..... Syndiguez-vous!







